

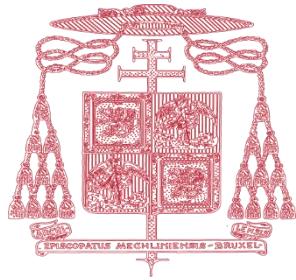
Bienvenue

Braine-l'Alleud – le 1^{er} décembre 2025

Beauvechain – le 6 décembre 2025



Image par [FrauLehrerin](#) de [Pixabay](#)



Agenda



Les perspectives du Vicariat du Brabant wallon

Rebecca Alsberge, déléguée épiscopale

—

Fabriques d'église - Evolutions législatives

—

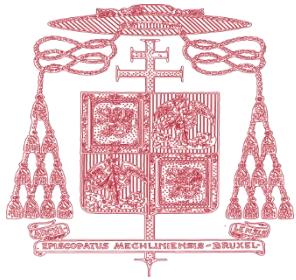
ASBL rappel des obligations légales

Luc Dossin

—

Les inventaires du patrimoine mobilier religieux

Bernard Coquel



Les perspectives du Vicariat du Brabant wallon

*Madame Rebecca Alsberge
Déléguée épiscopale*



Fabriques d'église – le nouveau décret



Selon Belga - 7 octobre 2025

« La commission du parlement wallon des Pouvoirs locaux se penchait mardi matin sur la proposition de décret portée par le député socialiste Christophe Collignon et visant à **réformer la gestion, le financement et le fonctionnement**, en Wallonie, des cultes reconnus. Le texte se "veut une base de discussions" pour réformer une législation vieille de deux siècles, a-t-il précisé. **Membres de la majorité et de l'opposition ont souligné l'importance de discuter du dossier**, le sujet figure d'ailleurs dans la déclaration de politique régionale et **le gouvernement y travaille**, a répondu le ministre Desquesnes.

L'objectif du texte présenté par le PS est "d'adapter" la gouvernance des cultes reconnus et leur financement "aux réalités du XXIe siècle, tout en garantissant la liberté de culte et le respect des traditions locales".

➤ **Nouveau décret pendant cette législature**



Fabriques d'église – le nouveau décret



La proposition de décret vise à ce que la Région wallonne devienne l'autorité de tutelle et en charge du financement pour l'ensemble des cultes, "**excepté les fabriques d'église du culte catholique, celles-ci restant de compétence communale**, et les fabriques 'cathédrales', qui resteraient de compétence provinciale. Il en résulterait une diminution de la charge financière supportée actuellement par les provinces et communes".

- **Les Fabriques resteraient financées par les Communes**

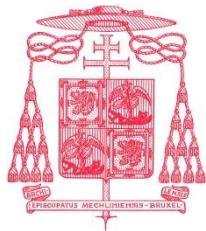


Fabriques d'église – le nouveau décret



Au niveau des communes, l'objectif serait aussi de **rationaliser le nombre de fabriques d'église** au nombre d'habitants, et non d'églises. "Il faut s'adapter à la réalité" de la baisse des pratiquants, estime M. Collignon.

- Probable obligation de diminuer le nombre de Fabriques sur le territoire d'une même commune.
- M. Collignon ne mentionne pas la diminution du nombre d'églises.



Fabriques d'église – le nouveau décret



Dans la commission, députés de la majorité comme de l'opposition se sont accordés sur **l'importance de réformer** cette législation vieille de plus de deux siècles et devenue "obsolète". "Rester dans le statu quo n'est pas envisageable", ont-ils convenu. Les députés MR et Les Engagés ont reconnu "des points intéressants" dans la proposition, le **ministre** des Pouvoirs locaux François Desquesnes a de son côté **confirmé que son objectif était d'aboutir à une réforme sous cette législature**, et précisé qu'il avait déjà rencontré, entre autres, les représentants des cultes.

Le sujet reste sur la table de la commission, qui va désormais établir une liste des avis à récolter, tels que ceux de l'Union des Villes et Communes, mais aussi des représentants des cultes reconnus.

- La Conférence des Evêques participe au processus. Un mémorandum a été remis au Ministre.



Fabriques d'église – le nouveau décret



Le mémorandum de la Conférence des Evêques précise:

- Une législation unique (en remplacement des différents décrets impériaux) qui tient compte de la spécification du culte catholique,
- Rationalisation obligatoire du nombre de fabriques en fonction de la réalité pastorale, de la crise des bénévoles et des lourdeurs administratives de plus en plus importantes.

Propositions :

- ⇒ 1 Fabrique / 8.000 habitants,
- ⇒ Crédit d'une administration centrale des Fabriques d'une même commune (Kerkbestuur) et
- ⇒ L'Organe représentatif décide des fusions.



Fabriques d'église – le nouveau décret



➤ Composition des conseils de fabrique

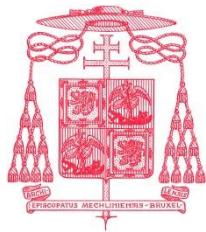
- Minimum 5 membres et un représentant par lieu de culte,
- 2 membres de droit : bourgmestre et desservant,
- Garder la notion de Bureau des Marguilliers (l'exécutif) et
- Recours à des professionnels extérieurs obligatoirement finançables (comptabilité, administration, gestion immobilière, ...).



Fabriques d'église – le nouveau décret

- Protection des presbytères en tant que bâtiment de fonction **et** de logement.
- Élaboration d'un plan de gestion des édifices cultuels

Définir l'avenir de chacun des lieux en fonction de leur intérêt pastoral, de leur qualité patrimoniale et de leur état sanitaire.



Fabriques d'église – le nouveau décret



Le service du Temporel s'attache à accompagner la future réforme attendue en

- Concertation avec l'Archevêque, Mgr Terlinden,
- Concertation avec la Déléguée épiscopale en charge du Vicariat du Brabant wallon, Madame Alsberge,
- Concertation avec les responsables pastoraux et les Equipes d'Animation Pastorale (EAP),
- Concertation avec les gestionnaires (Fabriques d'église et ASBL Association des Œuvres Paroissiales),
- Concertation avec les Conseils communaux

En synodalité.



Fabriques d'église – Peppol



À partir du 1^{er} janvier 2026, la facturation électronique sera obligatoire entre les adjudicateurs (dont font partie les fabriques d'église) et leurs fournisseurs, en passant par le système européen **Peppol**.

Depuis la circulaire de 2019, les fabriques d'église sont invitées à s'inscrire sur la plateforme [**Mercurius**](#). Cette plateforme est le service grâce auquel le SPF BOSA



soutient et accompagne les adjudicateurs et leurs fournisseurs dans leur trajet d'adoption de l'e-facturation.



Fabriques d'église – Peppol



Courage!

Voici les étapes pour y arriver



Fabriques d'église – Peppol



1. Activez l'adresse « ...@diomb.be »

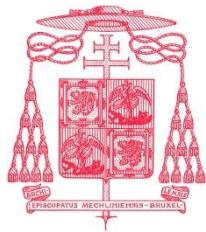
Chaque fabrique a son numéro diocésain.

Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul (Archennes - Grez-Doiceau) 3017@diomb.be

pour (r)avoir le code d'accès : envoyer la demande à « temporel@bwcathe.be »

Procédure pour une première connexion [LIEN](#)

2. Mise à jour les informations à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE)

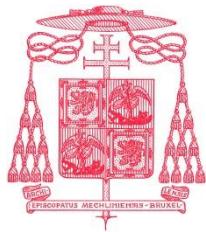


Fabriques d'église – Peppol



2. Mettre à jour les informations à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE)

0211.476.034	
Actif	
Situation normale	
Depuis le 1 janvier 1968	
1 janvier 1968	
Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à Archennes (WL - Grez-Doiceau)	
Dénomination en français, depuis le 1 janvier 1980	
Rte Eglise Saint-Pierre 29	
1390 Grez-Doiceau	
Depuis le 20 février 2025	
Pas de données reprises dans la BCE.	
Pas de données reprises dans la BCE.	
3017@diomb.be	Depuis le 20 février
Pas de données reprises dans la BCE.	
Personne morale	
Etablissement public	
Depuis le 1 janvier 1968	
0	
Temmerman , Laurent	
Depuis le 20 février 2025	



Fabriques d'église – Peppol



2. Mise à jour les informations à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE)

⇒ Envoyez un message à 'helpdesk.kbo-bce@economie.fgov.be'

- définissez l'adresse électronique « ...@diomb.be »
- définissez les « fonctions » (joindre le PV d'élection ou à défaut la date de la nomination, indiquer le numéro national de la personne)



Fabriques d'église – Peppol



3. Avoir la qualité de pouvoir adjudicateur

email à envoyer à l'adresse suivante : simplification.vereenvoudiging@bosa.fgov.be

objet de l'email : **demande de qualité de pouvoir adjudicateur**

Pourriez-vous faire le nécessaire pour que ma fabrique soit reconnue comme "pouvoir adjudicateur" à la BCE.

Nom de la fabrique : à compléter

Numéro d'entreprise (numéro BCE) : à compléter



Fabriques d'église – Peppol



4. S'inscrire sur la plate-forme Mercurius

[LIEN](#)

**Vous sommes là
pour vous.**

Vous avez des questions sur Mercurius ?

[Contactez-nous ↗](#)

Vous souhaitez mettre cette solution en place au sein de
votre organisation ?

[Enregistrez-vous ↗](#)





Fabriques d'église – Peppol



4. S'inscrire sur la plate-forme Mercurius

Via « itsme »

2014/55/UE)

Les informations récoltées ici sont nécessaires au bon fonctionnement. Dès que l'enregistrement est effectif, vous recevrez les factures électroniques. Si vous n'êtes pas encore en mesure de traiter ce format, Mercurius le convertira par E-mail.

Vos coordonnées

Inscrivez-vous pour remplir automatiquement vos coordonnées

SE DÉCONNECTER

Nom * —
Temmerman

Prénom * —
Laurent

RÉCUPÉRER LES DONNÉES DE VOTRE PROFIL

E-mail * —

Numéro —
Ce champ est obligatoire.

Pour actualiser vos données dans CSAM, veuillez cliquer sur ce bouton : **CSAM**

formations relatives à l'entité

Sélectionnez une entreprise dans la liste

Recherche par:

Numéro d'entreprise

Nom de l'entreprise

Chercher
0.211.476.034



Fabriques d'église – Peppol



4. Les Editions Vanden Broele (Religiosoft)



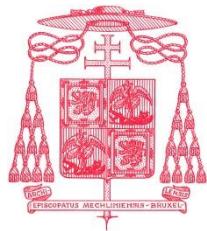
Rappel : l'interconnexion de Religiosoft au réseau PEPPOL

À partir du 1er janvier 2026, la facturation électronique sera obligatoire entre les adjudicateurs (dont font partie les fabriques d'église) et leurs fournisseurs, en passant par le système européen Peppol. Depuis la circulaire de 2019, les fabriques d'église sont invitées à s'inscrire sur la plateforme Mercurius. Cette plateforme est le service grâce auquel le SPF BOSA soutient et accompagne les adjudicateurs et leurs fournisseurs dans leur trajet d'adoption de l'e-facturation.



Nous sommes actuellement en train d'effectuer les démarches pour ajouter les fabriques d'église qui ne se seraient pas encore inscrites sur la plateforme Mercurius et de créer des interconnexions entre Religiosoft et Mercurius pour la réception des factures. Nous communiquerons à ce sujet prochainement.

[**> En savoir plus sur Mercurius**](#)



Fabriques d'église – Peppol

1. Activation de l'adresse « ...@diomb.be »
2. Mise à jour des données BCE
3. Obtenir la qualité de Pouvoir adjudicateur
4. S'inscrire sur la plateforme « Mercurius »

5. Souscrire une licence Religiosoft (Editions Vanden Broele)
105 fabriques (sur 160 - soit 65%) ont déjà la licence.



Fabriques d'église – Peppol



Possibilité de transférer les mails entrants de l'adresse « ...@diomb.be » vers votre boîte privée

Via les onglets Fichier, paramètres:

The screenshot shows the Microsoft 365 Settings interface. On the left, a sidebar lists categories: Compte, Général, **Courrier** (selected), Calendrier, Personnes, and Copilot. Below this is a 'Transfert' section. The main content area is titled 'Transfert' and contains the text: 'Vous pouvez transférer votre courrier à un autre compte.' Below this is a toggle switch labeled 'Activer le transfert' (Enable transfer), which is turned on. The 'Transfert' section also lists several options: Disposition, Composer et répondre, Modèles, Suggestions intelligentes, Pièces jointes, Règles, Mise en forme conditionnelle, Ranger, Courrier indésirable, Actions rapides, Personnaliser les actions, Synchroniser le courrier, and Gestion des courriers.

Paramètres

Rech. (paramètres)

- Compte
- Général
- Courrier**
- Calendrier
- Personnes
- Copilot

Transfert

Vous pouvez transférer votre courrier à un autre compte.

Activer le transfert

Disposition
Composer et répondre
Modèles
Suggestions intelligentes
Pièces jointes
Règles
Mise en forme conditionnelle
Ranger
Courrier indésirable
Actions rapides
Personnaliser les actions
Synchroniser le courrier
Gestion des courriers



Fabriques d'église

Dématérialisation des pièces
dans l'exercice de la tutelle civile

Une bonne nouvelle!



Fabriques d'église

Dématérialisation des pièces dans l'exercice de la tutelle civile

Le Guichet des Pouvoirs locaux (SPW) travaille à la dématérialisation des pièces.

Cela concerne l'exercice de la tutelle d'annulation sur les délibérations à transmission obligatoire des Fabriques d'église (attribution de marchés publics, transfert de droits réels, fusion de fabriques, etc.).

- Meilleure communication,
- Meilleur suivi des dossiers,
- Historique des dossiers,
- Aide à l'encodage.



Fabriques d'église



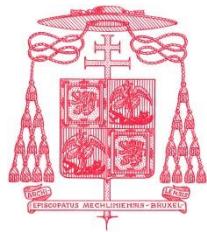
Dématérialisation des pièces dans l'exercice de la tutelle civile

Le guichet a demandé aux différents diocèses leur accord pour :

- Centraliser les délibérations à transmission obligatoire des fabriques situées sur leur territoire,
- Encoder le dossier dans le guichet au nom de la Fabrique d'église
La Fabrique reste responsable des pièces ... et bénéficiera donc de l'expertise de l'Evêché. La majorité des dossiers restent soumis à un avis de l'Organe représentatif.
- En outre, les dossiers de fusion, etc. pourront également être introduits dans le guichet.



Une modification de la législation est nécessaire !



ASBL Association des Œuvres Paroissiales



- 1. Publications aux Annexes du Moniteur Belge**
- 2. BCE – Banque-Carrefour des Entreprises**
- 3. Gestion des Gestionnaires d'Accès**
- 4. Registre UBO**
- 5. E-Box**
- 6. Taxe Patrimoniale sur les ASBL**
- 7. Belcotax – Etablissement des fiches 281.50**
- 8. BizTax – Déclaration à l'Impôt des Personnes Morales**
- 9. MyRent – Bail et Etat des Lieux**
- 10. BNB ou Greffe du Tribunal de l'Entreprise – Publication des comptes Annuels**

1. Annexe Moniteur belge – Personnes Morales

SPF Justice

2. Associations, Fondations et Organismes existantes.

SITUATION JURIDIQUE	Coûts ² 01/03/2024 - 28/02/2025	Nombre exemplaires	Formulaires à utiliser		
			Identification BCE-MB	Publication au moniteur belge	Banque-carrefour des entreprises
Modification du conseil d'administration (délégué à la gestion journalière/représentant	157,91 EUR, TVAC	1 copie de l'acte pour le dossier + 2 x Formulaire I et II	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B (indiquer les mentions requises par l'article 9 de la loi)	Formulaire II - Volet A 1° et 2° - Volet C 4° et/ou 5° (Plusieurs Volets C peuvent être utilisés si nécessaire)
Modification de statuts	157,91 EUR, TVAC	1 copie de l'acte pour le dossier + 2 x Formulaire I et le cas échéant II	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B	Le cas échéant Formulaire II - Volet A 1° et 2° - Volet C 3° (si changement dans la durée de l'association ou fondation) et/ou 6°(si changement dans la date de l'exercice social)
Modification de statuts (changement de dénomination et/ou siège social	157,91 EUR, TVAC	1 copie de l'acte pour le dossier + 2 x Formulaire I et II	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B	Formulaire II - Volet A 1°, 2° (indiquer la nouvelle dénomination) et/ou 4° (nouvelle adresse) - Volet C

² Les frais de publication sont payables par chèque, par virement bancaire préalable ou versement au profit du compte du Moniteur belge 679-2005502-27 (CODE BIC/SWIFT : PCHQBEBB – CODE IBAN BE48 6792 0055 0227).

1. Annexe Moniteur belge – Personnes Morales SPF Justice



The screenshot shows the official website of the Belgian Public Service (SPF) Justice. The header includes the SPF Justice logo, the text 'SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL JUSTICE', and navigation links for 'Moniteur belge', 'Annexe Personnes morales', and 'Banque de données Justel'. The breadcrumb navigation shows the user is at the 'Les formulaires de publication' page under 'Annexe Personnes morales'. The main content title is 'Les formulaires de publication'. Below the title, a text block states: 'Les sociétés, les associations et les fondations qui doivent déposer des textes au greffe de l'Entreprise, doivent utiliser les formulaires spéciaux.' Another text block says: 'Sur cette page, vous pouvez télécharger les formulaires aussi bien en Open Office, en format Word (de telle sorte que vous puissiez les compléter avec traitement de texte) ou en format d'image PDF (le cas échéant, ou vous utiliseriez encore une machine à écrire).'. A section titled 'Code des sociétés (A.R. du 29/04/2019) :' lists 'CONSTITUTION et MODIFICATION (pour les sociétés, associations et fondations)'. A table provides download links for three forms: 'Formulaire I - Personnes morales' and 'Formulaire II - Personnes morale' in three formats: Word (docx), Open Office (odt), and PDF.

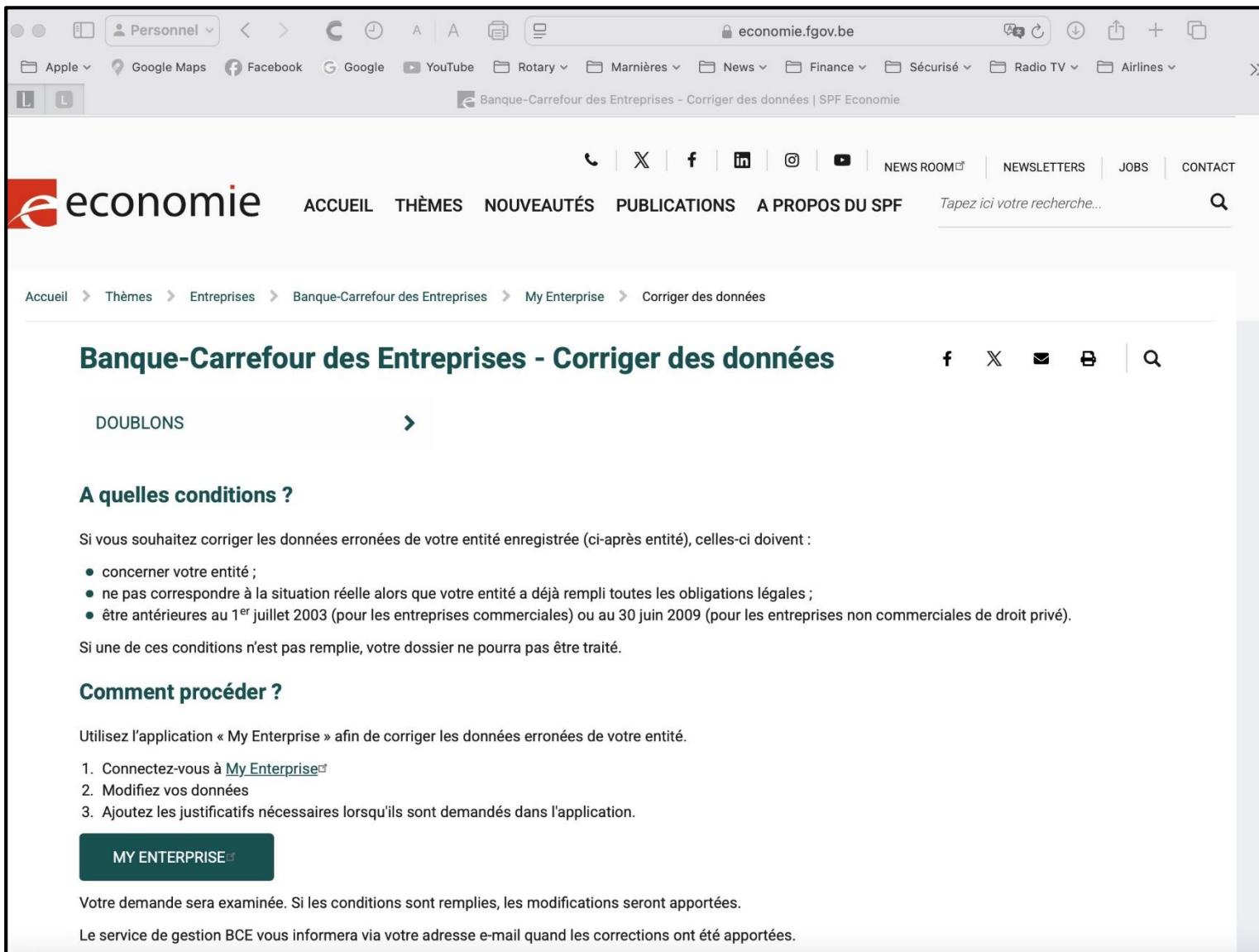
Via Word (docx)	Formulaire I - Personnes morales	Formulaire II - Personnes morale
Via Open Office (odt)	Formulaire I - Personnes morales	Formulaire II - Personnes morale
Via image (pdf)	Formulaire I - Personnes morales	Formulaire II - Personnes morale

[https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv_pub/
page.pl?language=fr&type=formu](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv_pub/page.pl?language=fr&type=formu)

2. BCE – Banque-Carrefour des Entreprises SPF Economie

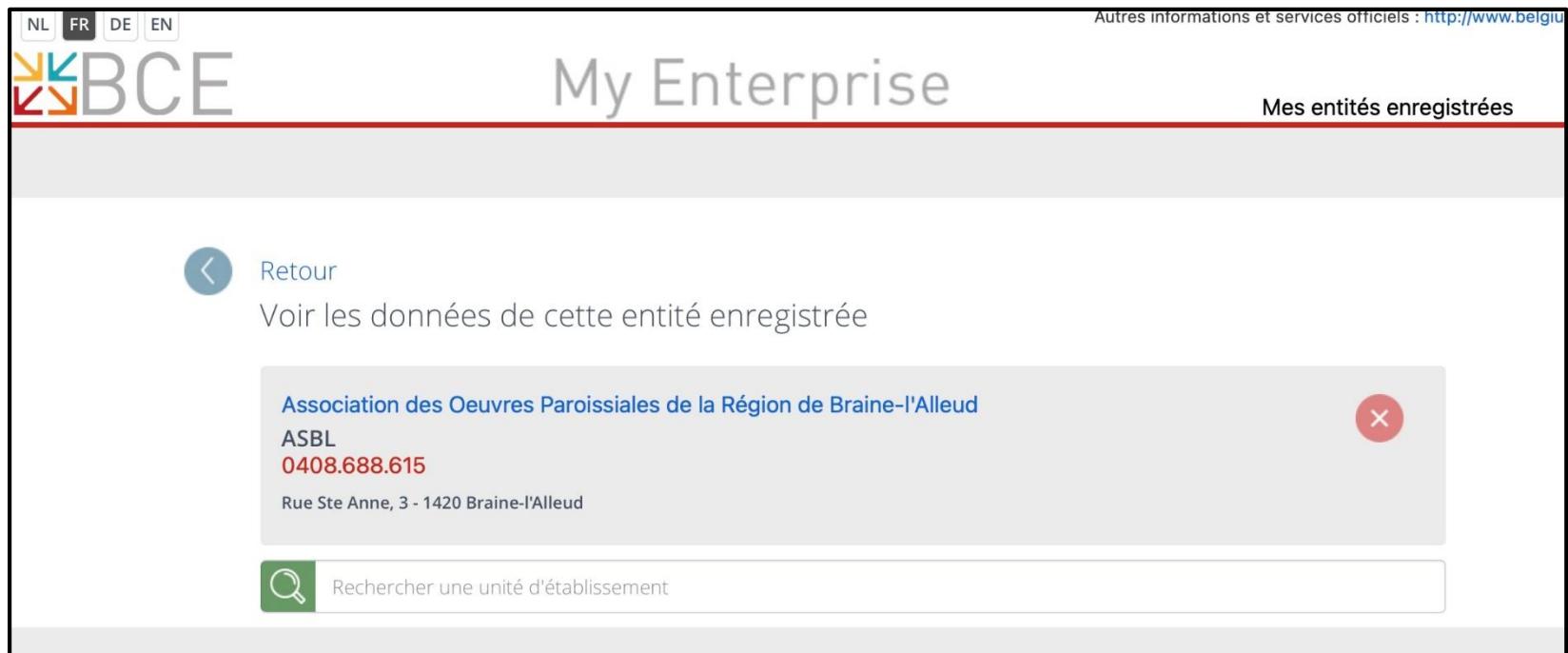
- Les données de votre ASBL doivent être correctes : ce sont ces données qui sont reprises par tous les services de l'Etat.
- L'adresse e-mail à introduire est l'adresse « ...@diomb.be » attribuée à chaque ASBL AOP. Par exemple pour AOP Braine-l'Alleud : 52@diomb.be

2. BCE – Banque-carrefour des Entreprises SPF Economie



The screenshot shows a web browser window with the URL economie.fgov.be in the address bar. The page is titled "Banque-Carrefour des Entreprises - Corriger des données | SPF Economie". The header includes the "economie" logo, navigation links for ACCUEIL, THÈMES, NOUVEAUTÉS, PUBLICATIONS, and A PROPOS DU SPF, and a search bar. The main content area shows a breadcrumb navigation: Accueil > Thèmes > Entreprises > Banque-Carrefour des Entreprises > My Enterprise > Corriger des données. The main title is "Banque-Carrefour des Entreprises - Corriger des données". Below it, a section titled "DOUBLONS" has a right-pointing arrow. A sub-section titled "A quelles conditions ?" lists requirements for data correction. Another section titled "Comment procéder ?" provides instructions for using the "My Enterprise" application. A "MY ENTERPRISE" button is visible at the bottom left. A note at the bottom states: "Votre demande sera examinée. Si les conditions sont remplies, les modifications seront apportées." and "Le service de gestion BCE vous informera via votre adresse e-mail quand les corrections ont été apportées."

2. BCE – Banque-carrefour des Entreprises SPF Economie



The screenshot shows the 'My Enterprise' section of the BCE (Banque-carrefour des Entreprises) website. At the top, there are language links (NL, FR, DE, EN) and a link to 'Autres informations et services officiels' (http://www.belgium.be). The BCE logo is on the left, and a red navigation bar contains the text 'Mes entités enregistrées'. Below this, a 'Retour' button with a back arrow is visible. A link 'Voir les données de cette entité enregistrée' leads to a detailed view of a registered entity. The entity information is presented in a box: 'Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud' (ASBL), '0408.688.615', and the address 'Rue Ste Anne, 3 - 1420 Braine-l'Alleud'. A red 'X' button is in the top right corner of this box. At the bottom, there is a search bar with a magnifying glass icon and the placeholder text 'Rechercher une unité d'établissement'.

NL FR DE EN

Autres informations et services officiels : <http://www.belgium.be>

BCE My Enterprise Mes entités enregistrées

Retour

Voir les données de cette entité enregistrée

Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud
ASBL
0408.688.615
Rue Ste Anne, 3 - 1420 Braine-l'Alleud

Rechercher une unité d'établissement

2. BCE – Banque-carrefour des Entreprises SPF Economie

Comment adapter les données?

Voir les données de cette entité enregistrée

AUTRES SOURCES D'INFORMATIONS 

DOCUMENTS OFFICIELS 

CSAM : Gestion des gestionnaires d'accès (GGA)
e-Box Enterprise

 Rechercher dans les données de l'entité

Procurations **Ajouter une unité d'établissement** **Données de contact** **Représentants**

INFORMATIONS GÉNÉRALES	ENTITÉ
Dénominations 	Numéro d'entreprise
Dénomination	0408.688.615
Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud	
(Français) depuis le 29/04/1985	Dénomination
	Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud (Français)
Abréviation	Forme légale
A.O.P. Région de Braine-l'Alleud	ASBL
(Français) depuis le 14/12/2004	
 Ajouter une dénomination	
Siège	

2. BCE – Banque-carrefour des Entreprises SPF Economie

DONNÉES DE CONTACT i

Déclaratif

Adresse mail	52@diomb.be	
Depuis le (jj/mm/aaaa)	01/01/2024	

 Ajouter des données de contact

3. Gestion des Accès SPF CSAM

- La Gestion des Accès est un élément critique pour accéder à la plupart des applications.
- La Gestion des Accès a été simplifiée en 2024.
- Pour accéder à une application ou à la Gestion des Accès, il faut d'abord être un Représentant Légal, donc être un Administrateur reconnu par la BCE.
- Aujourd'hui, être Gestionnaire d'Accès Principal suffit à vous donner accès à toutes les applications. Ce n'était pas le cas il y a 1 an.
- Entrez dans votre moteur de recherche « CSAM Gestion des Accès »

3. Gestion des Accès SPF CSAM

The screenshot shows the CSAM website with a navigation bar at the top. The navigation bar includes the CSAM logo, links for ACCUEIL, QU'EST-CE QUE CSAM ?, SERVICES (with a dropdown arrow), and CONTACT.

Gestion des Gestionnaires d'Accès

Pour permettre aux membres du personnel de votre entreprise d'accéder aux services en ligne de l'Etat, vous devez enregistrer votre entreprise dans la Gestion des Gestionnaires d'Accès (GGA). Pour en savoir plus au sujet de cette procédure, consultez notre "[guide step-by-step](#)".

Tout d'abord, vous désignez ou modifiez un Gestionnaire d'Accès Principal. Celui-ci est le responsable principal de la gestion des accès de votre entreprise et il peut désigner des Gestionnaires d'Accès. Ces derniers gèrent à leur tour les accès pour un certain groupe ("domaine") d'applications, comme les finances, la mobilité, etc.

DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL

DÉSIGNER DES GESTIONNAIRES D'ACCÈS

GÉRER LES ACCÈS

3. Gestion des accès SPF CSAM



DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL

Vous avez ici la possibilité de **désigner** ou de **modifier** un Gestionnaire d'Accès Principal (GAP). Ce GAP doit être un travailleur ou un représentant légal de l'entreprise.

Le Gestionnaire d'Accès Principal :

- est le responsable principal de la gestion des accès de votre entreprise et
- peut à tout moment et s'il le souhaite déléguer la gestion des accès en désignant des Gestionnaires d'Accès (GA) par domaine (groupe d'applications). Voir étape suivante : Désigner des Gestionnaires d'Accès.
- peut désigner un back-up (un co-Gestionnaire d'Accès Principal)

Il existe encore des procédures exceptionnelles pour la désignation d'un Gestionnaire d'Accès principal. Si ces exceptions ne vous concernent pas, vous devez suivre la procédure standard.

PROCÉDURE STANDARD

Désigner un Gestionnaire d'Accès Principal

Attention: cette procédure doit impérativement se faire par un représentant légal de l'entreprise.

PROCÉDURE EXCEPTIONNELLE

Vous n'avez pas d'eID ou de carte électronique pour étrangers ?

[Suivez alors cette procédure pour désigner un Gestionnaire d'Accès Principal](#)

Attention ! N'envoyez pas vos documents par courrier !
Afin de garantir un traitement efficace de vos demandes, suivez bien les étapes décrites dans la procédure.

3. Gestion des accès SPF CSAM

**CSAM** | Enregistrement dans CSAM

Bienvenue, **Luc Dossin**

Enregistrement de l'entreprise dans CSAM

Cette entreprise est déjà enregistrée dans CSAM. Vous êtes déjà connu comme Gestionnaire d'Accès Principal pour cette entreprise. Vous pouvez désigner une autre personne comme Gestionnaire d'Accès Principal.

L'entreprise

Numéro d'entreprise	408.688.615
Nom de l'entreprise	Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud
Adresse	Rue Ste Anne, 3 1420 Braine-l'Alleud Belgique
E-mail de l'entreprise *	<input type="text" value="52@diomb.be"/>

Remarque : les données de contact de l'entreprise seront utilisées pour les campagnes de communication de CSAM ainsi que pour les notifications de l'e-Box Enterprise (suite à l'arrivée d'un nouveau message p. ex.).

Veillez donc à ce que l'adresse indiquée soit:

- une adresse e-mail correcte et existante, et
- une adresse générale (ex. direction@entreprise.be).

Il est important que l'entreprise reçoive et traite également les messages CSAM lorsqu'une personne de contact spécifique est absente.

3. Gestion des accès SPF CSAM

Gestionnaire d'Accès Principal actuel

Nom Luc Dossin

Désigner un autre Gestionnaire d'Accès Principal

Le Gestionnaire d'Accès Principal est le **responsable principal de la gestion des accès** de votre entreprise.

Il peut :

- **Déléguer** la gestion des accès en désignant des Gestionnaires d'Accès (GA) par domaine (groupe d'applications)
- **Désigner** un ou plusieurs Co-Gestionnaires d'Accès Principaux pour **se faire aider**.

Vous souhaitez désigner une autre personne comme Gestionnaire d'accès Principal ? Cette personne doit être un membre du personnel ou un représentant légal de l'entreprise

En effet, je souhaite désigner une autre personne comme Gestionnaire d'Accès Principal.
Complétez ce formulaire et cliquez sur le bouton "Suivant".

Non, je ne souhaite pas poursuivre cette désignation de Gestionnaire d'Accès Principal.
Cliquez sur le bouton "Garder le Gestionnaire d'Accès Principal actuel".

Numéro de registre national *

E-mail du Gestionnaire d'Accès Principal *

Téléphone *

Attention : Lors d'un changement de Gestionnaire d'Accès Principal, les accès du précédent Gestionnaire d'Accès Principal aux différents services en ligne ne sont pas supprimés.

Le nouveau Gestionnaire d'Accès Principal devra supprimer ces accès via les différents systèmes de gestion existants.

J'ai compris qu'en modifiant le Gestionnaire d'Accès Principal, les accès du précédent Gestionnaire d'Accès Principal aux différents services en ligne ne sont pas supprimés.

3. Gestion des accès SPF CSAM



DÉSIGNER DES GESTIONNAIRES D'ACCÈS

Le Gestionnaire d'Accès Principal peut désigner des Gestionnaires d'Accès par domaine (groupe d'applications). De cette manière il peut, s'il le souhaite, déléguer la gestion des accès à d'autres collaborateurs de l'entreprise.

Ces Gestionnaires d'Accès peuvent à leur tour gérer les utilisateurs et leur octroyer l'accès aux différents services en ligne.

Désignez dès maintenant vos Gestionnaires d'Accès dans le nouvel environnement CSAM !

Désigner des Gestionnaires d'Accès 

3. Gestion des accès

SPF CSAM

**CSAM** | Gestion des **Gestionnaires d'Accès**
 Dossin Luc | se déconnecter

Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud
408.688.615

Fabrique d'Eglise Saint-Etienne (WL - Braine-l'Alleud)
211.238.977

Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud
408.688.615

Gestionnaire et co-Gestionnaires d'Accès Principaux
Ajouter un co-Gestionnaire d'Accès Principal 

Rôle	Nom	
Gestionnaire d'Accès Principal	Dossin Luc	52@diomb.be 
co-Gestionnaire d'Accès Principal	Carlier Arlette	 arlettecarlier52@gmail.com 

Le Gestionnaire d'Accès Principal ainsi que les co-Gestionnaires d'Accès Principaux sont aussi des Gestionnaires d'Accès pour tous les domaines de l'entité.

Gestionnaires d'Accès

Domaine	Nom
Affaires étrangères	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 
Affaires intérieures	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 
Chaîne alimentaire	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 
Economie	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 
Emploi	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 
Environnement	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 
Finances	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 
Justice	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 
Logement	Ajouter un Gestionnaire d'Accès 

40

4. Registre UBO

SPF Finance - Trésorerie

- La mise à jour et la validation des données du registre UBO est **indispensable annuellement**. Faute de quoi, le risque est de perdre le numéro d'entreprise. En 2024, 15.000 ASBL ont perdu leur numéro d'entreprise et tous leurs comptes en banque ont été bloqués.
- Les publications de nomination d'administrateurs ne sont pas transférées automatiquement dans le registre UBO. **A faire manuellement**.
- Accès par Google : Modifier registre UBO

4. Registre UBO

SPF Finance - Trésorerie

Service Public
Fédéral
FINANCES

SUR LE SPF ▼

Rechercher

myMINFIN

LE MINISTRE STRATÉGIE STRUCTURE ET SERVICES MOYENS EN PERSONNEL BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉGLEMENTATION RAPPORTS ANNUELS ENGAGEMENTS DES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALES

GESTION ENVIRONNEMENTALE INSTITUTIONS QUI DÉPENDENT DU SPF FINANCES MÉDIAS SOCIAUX VIE PRIVÉE

PUBLICITÉ DE L'ADMINISTRATION

> Accueil / E-services / Registre UBO

Attention : nous vous accueillons dorénavant dans tous nos bureaux uniquement sur rendez-vous. ×

 REGISTRE UBO



ACCÉDER AU REGISTRE UBO

Le **registre UBO** (" Ultimate Beneficial Owners ") recense tous les bénéficiaires effectifs d'une société, A(I)SBL, fondation, trust, fiducie et toute autre construction juridique

4. Registre UBO

SPF Finance - Trésorerie

 **REGISTRE UBO**

Le **registre UBO** est un registre dans lequel sont inscrits tous les "Ultimate Beneficial Owners" ou "bénéficiaires effectifs" d'une société ou d'une autre entité juridique. Vous pouvez enregistrer vos bénéficiaires effectifs en vous connectant à l'application sur le portail [MyMinfin](#).

La loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (« Loi ») prévoit la mise en place en Belgique d'un registre des bénéficiaires effectifs (dont l'acronyme anglais est 'UBO' pour 'Ultimate Beneficial Owner', ci-après « registre UBO »).

[NOUS CONNAÎTRE](#) [NOS CHIFFRES CLÉS](#)

 Vous souhaitez consulter le registre UBO ou enregistrer vos bénéficiaires effectifs ?
[ACCÉDER AU REGISTRE UBO](#)

Besoin d'aide pour vous enregistrer dans le registre UBO ?

 REGARDEZ NOS VIDÉOS TUTORIELS SUR L'UTILISATION DU REGISTRE UBO.
[VIDÉO TUTORIELS](#)

 ENREGISTREZ-VOUS DANS LE REGISTRE UBO POUR ÊTRE CONFORME À LA LOI EN SEULEMENT QUELQUES ÉTAPES.
[COMMENT M'ENREGISTRER ?](#)

4. Registre UBO

SPF Finance - Trésorerie

NL FR DE EN

Connecté en tant que 0408688615

Autres informations et services officiels : www.belgium.be .be

Service Public Fédéral FINANCES

RETOUR À MYMINFIN

Accueil Rechercher ▾ Statut des demandes ▾

uba-3.6.0

RECHERCHER UNE ENTITÉ

Vous pouvez ici rechercher les entités auxquelles vous avez accès



RECHERCHER UN BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF

Vous pouvez rechercher ici les informations sur les bénéficiaires effectifs auxquels vous avez accès



4. Registre UBO

SPF Finance - Trésorerie

INFRAS DE EN

Service Public Fédéral FINANCES

Connecté en tant que 0408688615

Autres informations et services officiels : www.belgium.be 

RETOUR À MYMINFIN

ubo-3.6.0. ● ● ●

Accueil Rechercher ▾ Statut des demandes ▾

RECHERCHER UNE ENTITÉ

 Rechercher parmi les entités juridiques auxquelles vous avez accès.

[En savoir plus >>](#)

Numéro BCE ou Identifiant	Forme légale	
Entrez un numéro BCE ou un identifiant étranger	Sélectionnez une forme légale	
Nom de l'entreprise	Date de création	
Entrez un nom d'entreprise	dd/MM/yyyy	
Rue	Numéro	Boîte
Entrez le nom de la rue	Entrez le numéro	Entrez la boîte
Code Postal	Ville	Pays
Entrez le code po	Entrez la ville	Sélectionnez le pays

 **EFFACER**  **RECHERCHER**

BCE ou Identifiant Etranger	Nom de l'entreprise	Forme légale	Date de création
0408688615	Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud	Association sans but lucratif	30/01/1922

4. Registre UBO

SPF Finance - Trésorerie

▼ ÉTENDRE LA STRUCTURE
▲ RÉDUIRE LA STRUCTURE

Bénéficiaire effectif	Type	Nature du contrôle	Action(s)
✓ Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud			 
Braun Jean		Cat.1 : Membre du conseil d'administration, administrateur, délégué à la gestion journalière	 
Dossin Luc		Cat.1 : Membre du conseil d'administration, administrateur, délégué à la gestion journalière	 
Jadin Pierre		Cat.1 : Membre du conseil d'administration, administrateur, délégué à la gestion journalière	 
Vinel Albert		Cat.1 : Membre du conseil d'administration, administrateur, délégué à la gestion journalière	 
Carlier Arlette		Cat.1 : Membre du conseil d'administration, administrateur, délégué à la gestion journalière	 
Favart Nicolas		Cat.1 : Membre du conseil d'administration, administrateur, délégué à la gestion journalière	 

 ORGANIGRAMME

 ANNULER

 SAUVEGARDER

4. Registre UBO

SPF Finance - Trésorerie

➤ AJOUTER PERSONNES REPRISES COMME TITULAIRE DE FONCTION À LA BCE

➤ RECHERCHER UN CITOYEN BELGE OU UN CITOYEN ÉTRANGER DISPOSANT D'UN NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL BIS

Par Nom, Prénom et date de naissance

Prénom
Entrez un prénom

Nom
Entrez un nom

Date de naissance
Entrez une date de naissance

RECHERCHER

Par numéro de registre national ou numéro BIS

99.99.999-999.99

RECHERCHER

➤ RECHERCHER UN CITOYEN ÉTRANGER NE DISPOSANT PAS D'UN NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL BIS

➤ AJOUTER UNE CATÉGORIE

ANNULER

5. e-Box Enterprise SPF

- L'activation de l'e-Box entreprise permet de recevoir directement tous les courriers venant de l'Etat Fédéral. Plus d'envoi postal.
- Quand un document arrive dans l'e-Box, on reçoit une notification dans sa boîte mail.
- Prérequis : Gérer les accès, i.e. être Gestionnaire d'Accès Principal.

5. e-Box Enterprise SPF

The screenshot shows the e-Box Enterprise SPF website. At the top, there is a navigation bar with 'CONTACT' and 'FR ▾' on the right. The main header 'e-Box ENTERPRISE' is on the left, with a logo consisting of a stylized 'e' icon and the text 'e-Box' above 'ENTERPRISE'. Below the header, there are two buttons: 'Activer l'e-Box' (Activate e-Box) in a light blue box and 'Ouvrir l'e-Box' (Open e-Box) in a green box. A menu icon (three horizontal lines) is also present. In the center, there is a large green section with the heading 'Accès' (Access) and a list item 'Qui a accès et donne accès à e-Box Enterprise ?'. Below this, there is a detailed text about access rights and a note about the service en ligne Gestion des accès.

← [Retour vers Faq](#)

Accès

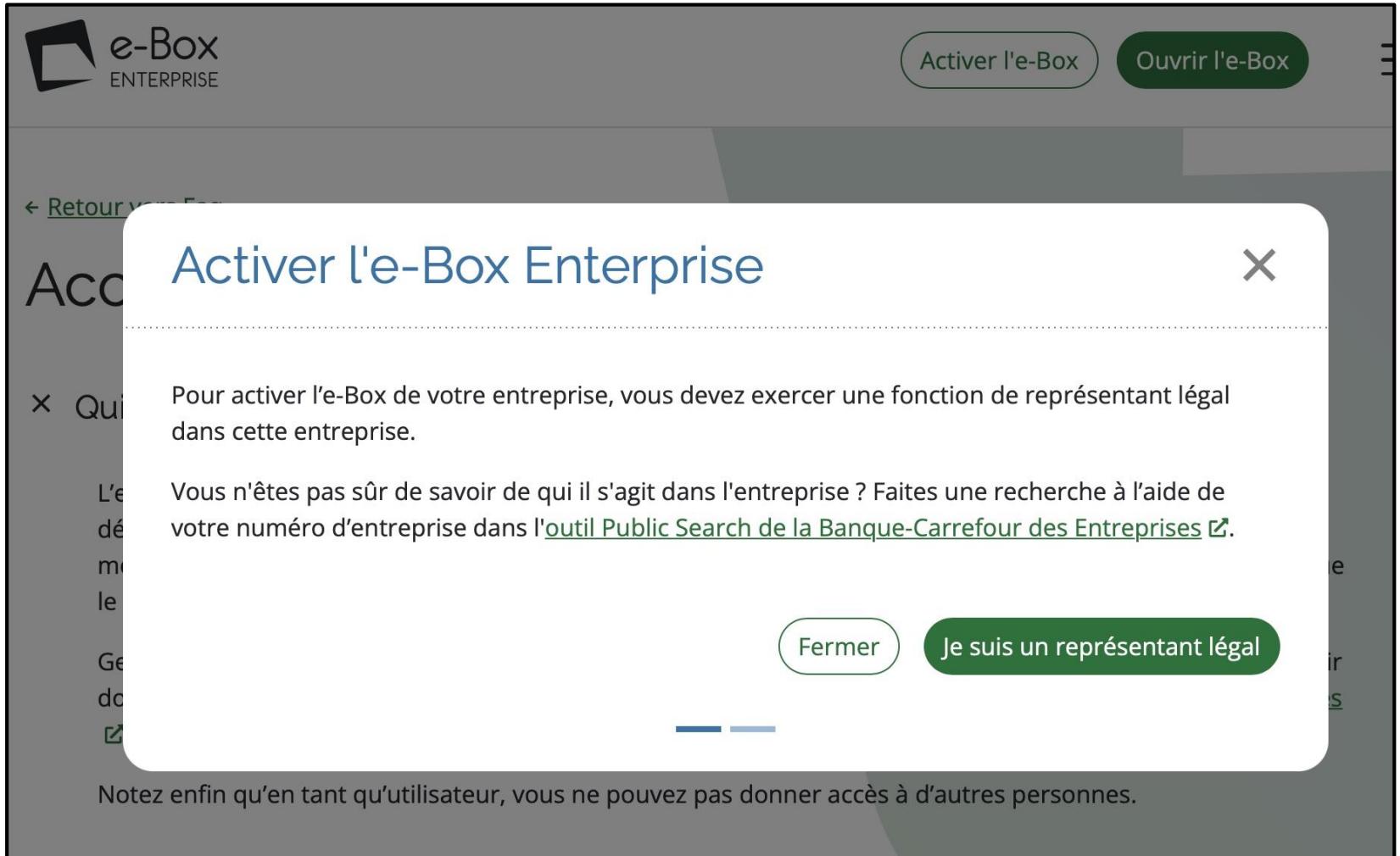
- Qui a accès et donne accès à e-Box Enterprise ?

L'e-Box de l'entreprise est **sécurisée**. Lors de son activation par un représentant légal de l'entreprise, celui-ci désigne un Gestionnaire d'Accès Principal (GAP) : lui-même ou une autre personne (responsable légal ou membre de l'entreprise). Si besoin, il désigne aussi un Gestionnaire d'Accès : il peut être la même personne que le GAP dans une petite entreprise et désigner à son tour d'autres Gestionnaires d'Accès.

Gestionnaire d'Accès Principal et Gestionnaire d'Accès ont par défaut accès à l'e-Box. Ils sont les seuls à pouvoir donner accès à d'autres utilisateurs. Vous pouvez trouver leurs noms dans le [service en ligne Gestion des accès](#) de la sécurité sociale si vous avez les droits.

Notez enfin qu'en tant qu'utilisateur, vous ne pouvez pas donner accès à d'autres personnes.

5. e-Box Enterprise SPF



The screenshot shows a modal dialog box titled "Activer l'e-Box Enterprise" (Activate e-Box Enterprise). The dialog box is centered over a blurred background of the e-Box Enterprise interface. The background shows various sections like "Accès", "Qui", and "L'e". The main text in the dialog box reads: "Pour activer l'e-Box de votre entreprise, vous devez exercer une fonction de représentant légal dans cette entreprise." Below this, a sub-instruction says: "Vous n'êtes pas sûr de savoir de qui il s'agit dans l'entreprise ? Faites une recherche à l'aide de votre numéro d'entreprise dans l'[outil Public Search de la Banque-Carrefour des Entreprises](#)." At the bottom of the dialog box are two buttons: "Fermer" (Close) and a green button labeled "Je suis un représentant légal" (I am a legal representative). A note at the bottom of the page states: "Notez enfin qu'en tant qu'utilisateur, vous ne pouvez pas donner accès à d'autres personnes." (Finally, note that as a user, you cannot grant access to other people.)

e-Box
ENTERPRISE

Activer l'e-Box Ouvrir l'e-Box

← Retour

Activer l'e-Box Enterprise

Qui

Pour activer l'e-Box de votre entreprise, vous devez exercer une fonction de représentant légal dans cette entreprise.

Vous n'êtes pas sûr de savoir de qui il s'agit dans l'entreprise ? Faites une recherche à l'aide de votre numéro d'entreprise dans l'[outil Public Search de la Banque-Carrefour des Entreprises](#).

Fermer Je suis un représentant légal

Notez enfin qu'en tant qu'utilisateur, vous ne pouvez pas donner accès à d'autres personnes.

5. e-Box Enterprise SPF

 **e-Box**
ENTERPRISE

**Association des
Oeuvres Paroissiales
de la Région de
Braine-l'Alleud**

0408688615
✉ 52@diomb.be

[i Info](#) [✉ Contact](#) [⚙ Gestion e-Box](#) | [Luc Dossin](#)
[Déconnexion](#) [FR](#)

 **Messages reçus**  [Recherche avancée](#)

 **Messages
envoyés** Aucun message sélectionné [Télécharger](#) [Masquer](#)

 **Messages
masqués** De : SPF Finances - MyMinfin 17/02/25
0408.688.615 - un document du SPF Finances est disponible - Informations patrimoniales
 [Message dans MyMinfin.pdf](#)

De : SPF Finances - MyMinfin 13/02/25
0408.688.615 - un document du SPF Finances est disponible - Déclaration Cadastre - Document
 [Message dans MyMinfin.pdf](#)

De : ONSS - TRILLIUM 12/02/25

6. Taxe Patrimoniale sur les ASBL

SPF Finance

- La Taxe Patrimoniale sur les ASBL doit être payée le **31 mars** au plus tard.
- Les bâtiments affectés à l'usage d'école ne sont pas taxables.
- Vu que la propriété de la plupart des biens concernés par la taxe sont remontés à l'Archevêché (ASBL Vicariat du Brabant wallon en tant que tréfondier et les ASBL AOP en tant qu'emphytéotes) les **ASBL doivent déclarer les biens** restants et, surtout le **patrimoine mobilier**, dont le fond de roulement peut être déduit.

La taxe patrimoniale payée par l'ASBL Vicariat du Brabant wallon est facturée aux emphytéotes.

- La description des biens immobiliers doit comprendre l'adresse, l'usage, les références cadastrales ainsi que, si le bien a été cédé par un bail emphytéotique, le nom du destinataire, le nom du notaire instrumentant et la date de signature de ce bail.

6. Taxe Patrimoniale sur les ASBL

SPF Finance

<https://finances.belgium.be/fr/asbl/impots-tva/taxe-annuelle-asbl#q1>



TAXE PATRIMONIALE ANNUELLE SUR LES ASBL

- [Formulaire de déclaration taxe annuelle sur les associations sans but lucratif \(PDF, 87.38 Ko\)](#)

La taxe annuelle compensatoire des droits de succession, surtout connue sous le nom de **taxe patrimoniale**, est une taxe due par certaines **ASBL, ASBL internationales et fondations privées (ci-après ASBL)**.

La taxe est due sur **tous les biens d'une ASBL** :

- tant les biens meubles (tels que le mobilier) que les biens immobiliers (tels que les bâtiments),
- tant les biens corporels (tels que les bâtiments) qu'incorporels (tels que les droits d'auteur),
- que ces biens soient possédés tant en Belgique qu'à l'étranger.

Vous devez **déclarer ces biens selon leur valeur vénale** au 1er janvier de l'exercice d'imposition (et donc, pas selon leur valeur comptable nette).

Aucune charge ou dette ne peut être déduite de l'ensemble des biens imposables, sauf quelques exceptions prévues dans le [Code des droits de succession \(livre II\)](#).

6. Taxe Patrimoniale sur les ASBL

SPF Finance

▼ Quel est le taux de la taxe ?

Le taux de la taxe patrimoniale augmente en fonction de la valeur des biens imposables que vous possédez. C'est ce qu'on appelle une **taxe progressive**. Comment cela fonctionne-t-il ?

- › Si vous ne possédez pas plus de 50.000 euros de biens imposables (première tranche), vous **ne devez rien payer**.
- › Si vous possédez plus de 50.000 euros de biens imposables, alors vous devez **bel et bien payer la taxe** :
 - › Aucune taxe sur la tranche de 0,01 à 50.000 euros ;
 - › Un taux de **0,15 %** sur la tranche de 50.000,01 à 250.000 euros (deuxième tranche) ;
 - › Un taux de **0,30 %** sur la tranche de 250.000,01 à 500.000 euros (troisième tranche) ;
 - › Un taux de **0,45 %** au-delà de 500.000 euros (quatrième tranche).

PAR EXEMPLE

Voyons ensuite, à titre d'exemple, comment calculer la taxe patrimoniale pour une ASBL possédant 750.000 euros de biens imposables :

1. Pour les premiers 50.000 euros, vous ne payez pas de taxe.
2. Pour les montants compris entre 50.000,01 et 250.000 euros (199.999,99 euros), vous payez 0,15 %. Cela représente 300 euros (0,15 % de 199.999,99 euros).
3. Pour les montants compris entre 250.000,01 et 500.000 euros (249.999,99 euros), vous payez 0,3 %. Cela représente 750 euros (0,30 % de 249.999,99 euros).
4. Pour les montants supérieurs à 500.000,01 euros (249.999,99 euros), vous paierez 0,45 %. Cela représente 1.125 euros (0,45 % de 249.999,99 euros).

Ainsi, le montant total de la taxe ayant un patrimoine de 750.000 euros est de 2.175 euros (300 euros plus 750 euros plus 1.125 euros).

6. Taxe Patrimoniale sur les ASBL

SPF Finance

Taxe annuelle sur les associations sans but lucratif

DECLARATION

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ASSOCIATION :

Association des Œuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud ASBL
Siège : Rue Sainte Anne, 3, 1420 Braine-l'Alleud
Correspondance : Chez Luc Dossin, Rue de Stockholm 5 Bt 4, 1400 Nivelles
email : 52@diomb.be

N° d'entreprise BE0408.688.615

Je soussigné Luc Dossin, agissant en qualité d'Administrateur-Trésorier de l' asbl " Association des Œuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud " déclare que la dite asbl possède les biens suivants au 1er janvier 2025 :

a) biens immobiliers :

Commune de Braine-l'Alleud
Section 2. Sacré-Coeur, l'Ermite
Bâtiment, sous Braine-l'Alleud, Chemmin de l'Ermite, 60, à l'usage d'école, section A N° 883/V/2, contenant 41 a 31 ca
Bail Emphytéotique donné à l'ASBL Pouvoir Organisateur de l'Ecole de la Vallée Bailly, par acte du Notaire Barbier le 20 août 1999, et modifié par acte du 15 juillet 2002.

Valeur imposable : 0,00 €

Années de l'imposition :

N°

Date du dépôt :

RESPO n°

.....

.....

.....

.....

Annotations aux documents
du bureau :

.....

.....

6. Taxe Patrimoniale sur les ASBL

SPF Finance

- Le formulaire signé par le Trésorier doit être envoyé au Bureau d'Enregistrement dont dépend le siège social de l'ASBL.
- Aujourd'hui, mais plus pour très longtemps, il peut être envoyé par la poste.
- Chaque ASBL qui paie une taxe patrimoniale a reçu en décembre 2023 une lettre du Ministère des Finances décrivant comment envoyé la déclaration via [MyMinfin](#), et donnant **le code à 3 chiffres du bureau d'enregistrement dont elle dépend**.

6. Taxe Patrimoniale sur les ASBL

SPF Finance

Service Public Fédéral FINANCES

DOCUMENTATION PATRIMONIALE

SPF Finances - Bureau Sécurité Juridique Nivelles

Expo, Avenue du Prince de Liège 133 bte 483 - 5100 Namur

CS-W1-L9

P9909-IP10-022388

Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud
Rue Ste Anne 3
1420 Braine-l'Alleud

Nivelles, Le 12 décembre 2023

Page 1/2

Taxe patrimoniale: déposez désormais votre déclaration en ligne via MyMinfin

Chère Madame, cher Monsieur,

Votre asbl, aisbl ou fondation privée a déposé l'année dernière une **déclaration annuelle de taxe compensatoire des droits de succession (ci-après « taxe patrimoniale »)** auprès de notre bureau de Sécurité juridique.

Ce courrier vise à vous informer qu'il existe une nouvelle manière, plus facile, de le faire.

La déclaration doit être déposée **au plus tard pour le 31 mars**.

La déclaration annuelle via MyMinfin : facile et sécurisé

A partir du 1er janvier 2024, vous pourrez déposer votre déclaration annuelle de taxe patrimoniale **par voie numérique via MyMinfin.be**.

C'est plus pratique pour vous : il s'agit d'un moyen **plus facile, plus rapide et plus sûr** qu'un dépôt par envoi postal.

Vous trouverez en annexe à ce courrier des instructions étape par étape sur la manière de remplir la déclaration en ligne via MyMinfin. Tout ce dont vous avez besoin pour déposer votre déclaration via MyMinfin est le **code à 3 chiffres 483**.

Le dépôt de la déclaration annuelle par envoi postal

Vous n'êtes pas en mesure de déposer votre déclaration en ligne ? Il est toujours possible de le faire par envoi postal :

- Envoyez votre déclaration à l'**adresse de l'expéditeur** indiquée en haut à droite de courrier.
- Prenez soin à bien indiquer le **numéro de boîte postale 483** sur l'enveloppe.

6. Taxe Patrimoniale sur les ASBL

SPF Finance

Annexe : comment déposer une déclaration en ligne via MyMinfin.be

1. Remplissez le formulaire de déclaration et sauvegardez le, **en format pdf**, sur votre ordinateur. Vous trouverez le formulaire de déclaration vierge sur notre site web fin.belgium.be > asbl > impôts et TVA > taxe annuelle sur les asbl.
2. Allez sur www.myminfin.be et cliquez sur le bouton « Identifiez-vous ». Choisissez votre mode d'**identification « au nom d'une entreprise »**.
3. Accédez à l'onglet « Mes interactions».
4. Choisissez « Soumettre un document ou répondre à un courrier ».
5. Choisissez l'option « J'utilise le code à trois chiffres qui est mentionné sur le courrier que j'ai reçu » et saisissez correctement dans la case le **code de service à 3 chiffres 483**. De cette manière, votre formulaire sera envoyé à votre bureau Sécurité juridique compétent.
6. Cliquez ensuite sur le bouton « Suivant ».
7. Ajoutez le formulaire de déclaration en format pdf sous « Ajouter ce document ». Laissez la case « Référence SPF Finances reprise dans le courrier » vide.
8. Indiquez dans la case « Informations complémentaires » : « Déclaration de taxe patrimoniale ».
9. Cliquez sur le bouton « Soumettre » afin d'envoyer le formulaire, votre déclaration de taxe patrimoniale est maintenant déposée auprès de nos services.
10. Vous pourrez retrouver le formulaire de déclaration ainsi que la date de dépôt dans l'onglet « Mes documents ». Vous pourrez télécharger le formulaire de déclaration à tout moment à partir de la liste des documents.

7. Belcotax-on-web – Fiches 281.50

SPF Finance

- Tous les montants (casuels) payés par l'ASBL AOP aux prêtres, organistes professionnels doivent être déclarés au SPF Finances idéalement avant le 28 février, pour figurer dans leur déclaration préremplie qu'ils recevront.
- Les montants versés par l'ASBL AOP inférieurs à 250 € à un contribuable ne doivent pas être déclarés.
- Pour remplir la déclaration, il faut être en possession des informations suivantes concernant le contribuable:
 - Numéro national,
 - Nom et prénom et
 - Domicile.
- Pour trouver l'application [Belcotax-on-web](#), entrer le nom de l'application dans Google.
- Les fiches peuvent être téléchargées en format .pdf après approbation de l'envoi (24 heures plus tard).

7. Belcotax-on-web – Fiches 281.50 SPF Finance

Service Public Fédéral FINANCES

MESSAGE SUSPECT? JOBS E-SERVICES CONTACT + X YouTube LinkedIn Instagram

Rechercher

myMINFIN

Accueil / E-services / Belcotax-on-web

Attention : nous vous accueillons dorénavant dans tous nos bureaux uniquement sur rendez-vous. X

BELCOTAX-ON-WEB

Nouvelle version de Belcotax-on-web dès février 2026

Nos équipes préparent une version améliorée de Belcotax-on-web. Plus moderne, pratique et conviviale, cette nouvelle version sera disponible dès février 2026 pour les revenus 2025.

[Plus d'informations](#)

Belcotax-on-web permet aux employeurs et aux autres débiteurs de revenus d'introduire en ligne les fiches 281.xx (rémunérations, attestations de libéralité, commissions...). L'utilisation de Belcotax-on-web est obligatoire (sauf dérogation).

BOW
Belcotax On Web

Se connecter :

- BOW REVENUS 2024
- BOW REVENUS 2023
- BOW REVENUS 2022

➤ [QUEL EST CE QUE BOW ?](#)

7. Belcotax-on-web – Fiches 281.50

SPF Finance

Service Public Fédéral Finances

12/02/2025, 17:08

BIENVENUE DANS L'APPLICATION "BELCOTAX ON WEB".

Le menu repris à gauche de cet écran permet d'introduire et de gérer via le web les informations légales que les redevables du précompte professionnel sont tenus de fournir au SPF Finances en vertu de l'art.92 de l'AR d'exécution du C.I.R.. 1992 ainsi que d'autres attestations à caractère fiscal.

L'introduction de données peut se faire soit par un fichier respectant le format "Belcotax" (voir brochure) constitué par vos propres soins - **Envoi par fichier** - soit par l'encodage direct via des écrans de saisie - **Envoi par encodage** -.

L'introduction par fichier nécessite le passage par une procédure de préparation consistant en une première validation suivie d'une conversion en fichier au format "BOW".

La correction de données déjà introduites peut être réalisée par une procédure d'envoi d'un fichier de manière identique à l'introduction d'un nouveau fichier (voir ci-dessus) ou via des écrans de saisie - **Recherche et mise à jour** -.

Il est possible d'importer un fichier au format .PDF reprenant les fiches sélectionnées lors d'une consultation.

DONNÉES PERSONNELLES

Nom	Luc Dossin
N° Registre National	50032104112

EXPÉDITEUR

N° BCE de l'entreprise expéditrice	0408688615
Nom de l'entreprise expéditrice	Association des Oeuvres Paroissiales de l
Rue et numéro de l'entreprise expéditrice	Rue Ste Anne 3
Code postal	1420
Code postal étranger	Commune
Numéro d'agrément du Secrétariat Social	Pays
	BRAINE L'ALLEUD
	BELGIQUE

7. Belcotax-on-web – Fiches 281.50

SPF Finance

Service Public Fédéral Finances AAA

13/02/2025, 10:30

Belcotax Version 2024-1.0.0

nl fr de

powered by **CCFF-ATLAS**

ANNÉE DES REVENUS 2024

ENVOI > **LISTE DES DÉCLARATIONS**

ENVOI

ATTENTION: pensez à sauvegarder régulièrement les informations que vous avez introduites (en cliquant sur le bouton "Sauvegarde partielle") afin de ne pas perdre ces informations en cas de problème.

DONNÉES DE L'EXPÉDITEUR

N° d'entreprise (BCE)	0408688615	Numéro d'agrément si Secrétariat Social
Nom et dénomination	Association des Oeuvres Paroissiales de l'	
Rue et numéro	Rue Ste Anne 3	
Code postal	1420	Commune
Code postal étranger		Pays du domicile

DONNÉES DE L'ENVOI

Année des revenus	2024		
Numéro séquentiel	1		
Personne de contact			
Nom	DOSSIN Luc	Langue	Français
Numéro de téléphone	0475329008	Numéro de fax	
Adresse électronique (Email)	52@diomb.be		
Confirmation adresse Email	52@diomb.be		

EFFACER LA SAUVEGARDE **SAUVEGARDE PARTIELLE** **RETOUR AU MENU** **LISTE DES DÉCLARATIONS** **ENVOYER**

REMARQUE: Pour créer ou modifier une déclaration, choisir "LISTE DES DECLARATIONS".

7. Belcotax-on-web – Fiches 281.50 SPF Finance

TLAS **Belcotax** Version 2024-1.0.0 13/02/2025, 10:39

INFORMATIONS GÉNÉRALES > **INFORMATIONS SPÉCIFIQUES** **ANNULER** **RETOUR À LA DÉCLARATION**

·FICHE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ATTENTION: pensez à sauvegarder régulièrement les informations que vous avez introduites (en cliquant sur le bouton "Sauvegarde partielle") afin de ne pas perdre ces informations en cas de problème.

Année des revenus 2024

IDENTIFICATION DE LA FICHE

Type de fiche 281.50 Commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires, ...
Votre N° de fiche 1

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

Nature du bénéficiaire Personne physique Personne morale

Numéro national 80102751339 N°BCE [Rechercher](#)

Date de naissance 27/10/1980 Lieu de naissance

Nom Prénoms

Rue et numéro

Code postal belge [Rechercher](#) Commune Choisissez votre valeur

Code postal étranger Pays du domicile Choisissez votre valeur

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES **ANNULER** **RETOUR À LA DÉCLARATION**

7. Belcotax-on-web – Fiches 281.50

SPF Finance

Service Public Fédéral Finances

powered by **CCFF.ATLAS**

Belcotax Version 2024-1.0.0

13/02/2025, 11:44

nl fr de

DÉCLARATION LISTE DES FICHES ·LISTE DES FICHES

ANNULER RETOUR À L'ENVOI

ANNÉE DES REVENUS

2024

ATTENTION: pensez à sauvegarder régulièrement les informations que vous avez introduites (en cliquant sur le bouton "Sauvegarde partielle") afin de ne pas perdre ces informations en cas de problème.

	TYPE DE FICHE	NUMÉRO NATIONAL	NOM	VOTRE N° DE FICHE
	28150	80102751339	ABEME	2024 1
	28150	82060371982	ABI	2024 2
	28150	85061955919	AKIKI	2024 3
	28150	75101851706	ANIGBOGU	2024 4
	28150	84122940786	BENITEZ	2024 5
	28150	77102063564	BUGINGO	2024 6
	28150	62053142579	de MAERE d'AERTRYCKE	2024 7
	28150	64110222965	della FAILLE de LEVERGHEM	2024 8
	28150	74031564592	DUNIA MASTAKI	2024 9
	28150	68100861363	IPAKA KEBADIO	2024 10
	28150	84070150121	ISKANDAR	2024 11
	28150	59050351191	KABUNDGI TSHIBAMBE	2024 12
	28150	72032334513	FAVART	2024 13
	28150	80071234752	GIRAUD	2024 14
	28150	54021707974	GOOSSENS	2024 15
	28150	59070255393	KOLENDO	2024 16
	28150	69103050517	KASONGO MUTWE	2024 17
	28150	72122763158	LWAMBA	2024 18
	28150	65052862730	MBAZUMUTIMA	2024 19
	28150	83090659363	MUANTUALI	2024 20
	28150	73071656948	NDOMBE	2024 21
	28150	73120947596	N'GUESSAN N'GUESSAN	2024 22
	28150	52032941522	OKAMBA	2024 23
	28150	91042956321	SURIEL MORLA	2024 24
	28150	64022063328	TEGBESA NVUNGBO	2024 25
	28150	48062543163	DE PAUW	2024 26
	28150	70040323707	JOACHIM	2024 27

TYPE DE FICHE ANNULER RETOUR À L'ENVOI SAUVEGARDE PARTIELLE RETOUR À LA D

7. Belcotax-on-web – Fiches 281.50

SPF Finance

TLAS **BELCOTAX** Version 2024-1.0.0

CONFIRMATION DE L'ENVOI

DONNÉES DE L'EXPÉDITEUR

Numéro d'entreprise	0408688615	Numéro d'agrément si Secrétariat Social	
Nom	Association des Oeuvres Paroissiales de l		
Rue et numéro	Rue Ste Anne 3	Commune	BRAINE L'ALLEUD
Code postal	1420	Pays du domicile	BELGIQUE
Code postal étranger			

DONNÉES DE L'ENVOI

Année des revenus	2024
Numéro séquentiel	1

Personne de contact

Nom	DOSSIN Luc	Numéro de fax	
Numéro de téléphone	0475329008		
Adresse électronique	52@diomb.be		

LISTE DES DÉCLARATIONS

	NOM DU DÉBITEUR	N° D'ENTREPRISE	NOMBRE DE FICHES
1	AOP Région de Braine-l'Alleu	0408688615	27

CONFIRMER **RETOUR À L'ENVOI**

7. Belcotax-on-web – Fiches 281.50

SPF Finance

Service Public Fédéral Finances

powered by **CCFF-ATLAS**

Belcotax Version 2024-1.0.0

22/02/2025, 16:12

ANNÉE DES REVENUS 2024

BELCOTAX 2024

ENVOI PAR FICHIER

ENVOI PAR ENCODAGE

RECHERCHE ET MISE À JOUR

- Envois
- Déclarations
- Relevés et totaux 325
- Relevés 325 - Débiteur
- Fiches - Consultation**
- Fiches Débiteurs - Consultation
- Fiches - Modification, annulation et ajout
- PRP - Consultation
- PRP débiteur - Consultation
- Formulaires

RAPPORTS

LIENS

CONTACTS

LISTE DE FICHES - NOMBRE DE FICHES : (27) (ENVOI: Année des revenus:2024, N° BCE de l'expéditeur:0408688615)

NOUVELLE RECHERCHE

N° D'ENTREPRISE EXPÉDITEUR	N° D'ENTREPRISE DÉBITEUR	TYPE	N° DE SUITE	NOM BÉNÉFICIAIRE	PRÉNOMS	NN OU DATE DE NAISSANCE	VOTRE RÉFÉRENCE	STATUT
0408.688.615	0408.688.615	281.50	1	ABEME	Armand	801027-513-39	2024 1	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	2	ABI	YOUNES JOSEF	820603-719-82	2024 2	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	3	AKIKI	Nicolas	850619-559-19	2024 3	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	4	ANIGBOGU	Simon	751018-517-06	2024 4	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	5	BENITEZ	Antonio Luque	841229-407-86	2024 5	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	6	BUGINGO	Maxime	771020-635-64	2024 6	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	7	de MAERE d'AERTRYCKE	Alain	620531-425-79	2024 7	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	8	della FAILLE de LEVERGHEM	Vincent	641102-229-65	2024 8	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	9	DUNIA MASTAKI	Pierre	740315-645-92	2024 9	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	10	IPAKA KEBADIO	Wilfried	681008-613-63	2024 10	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	11	ISKANDAR	Fadi	840701-501-21	2024 11	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	12	KABUNDGI TSHIBAMBE	François Xavier	590503-511-91	2024 12	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	13	FAVART	Nicolas	720323-345-13	2024 13	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	14	GIRAUD	Marc	800712-347-52	2024 14	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	15	GOOSSENS	Francis	540217-079-74	2024 15	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	16	KOLENDO	Krzysztof	590702-553-93	2024 16	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	17	KASONGO MUTWE	Charles	691030-505-17	2024 17	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	18	LWAMBA	Augustin	721227-631-58	2024 18	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	19	MBAZUMUTIMA	Emile	650528-627-30	2024 19	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	20	MUANTUALI	Justin	830906-593-63	2024 20	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	21	NDOMBE	Serge	730716-569-48	2024 21	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	22	N'GUESSAN N'GUESSAN	Marius	731209-475-96	2024 22	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	23	OKAMBA	Paul	520329-415-22	2024 23	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	24	SURIEL MORLA	Francis Gabriel	910429-563-21	2024 24	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	25	TEGBESA NVUNGBO	Bruno	640220-633-28	2024 25	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	26	DE PAUW	Robert	480625-431-63	2024 26	Validée
0408.688.615	0408.688.615	281.50	27	JOACHIM	Samuel	700403-237-07	2024 27	Validée

0 > 27

RETOUR À LA LISTE **OBTENIR LA FICHE EN FORMAT PDF**

8. Bizztax – Déclaration IPM SPF Finance

- Les revenus obtenus par la perception de loyers suite à l'occupation de terrains ou de salles paroissiales par des sociétés doivent être déclarés et sont taxables à 20 % Code 5000 5011 5012 5014 5016 5017 5018 5020. Le calcul des déductions pour les loyers d'occupation des bâtiments est complexe.
- La déclaration doit se faire dans l'application Bizztax.
- Même si rien n'est déclaré, la déclaration est obligatoire.
- Date limite : début octobre.

8. BIZTAX – Déclaration IPM SPF Finance

Service Public Fédéral Finances

BizTaxFO Version 6.32.1

22/02/2025, 16:54
Connecté en tant que représentant légal

BIZTAX

nl fr de

RECHERCHE RAPIDE

MES DÉCLARATIONS

CHARGER BIZTAX

INFORMATIONS UTILISATEUR

CHERCHER DÉCLARATIONS

Numéro d'entreprise: 0408688615

Exercice d'imposition: 2024

Période imposable du: 01/01/2023

au: 31/12/2023

Numéro d'entreprise de la société dissoute sans liquidation:

Déclaration: IPM

Statut de la déclaration:

Date de modification:

Mode de création de la déclaration:

Chercher déclarations Crée une autre déclaration

DÉCLARATIONS TROUVÉES

NE - NE SOCIÉTÉ DISSOUTE SANS LIQUIDATION	NOM	DÉCLARATION	EXERCICE D'IMPOSITION - DATE DE FIN DE LA PÉRIODE IMPOSABLE	DATE DE MODIFICATION	STATUT DE LA DÉCLARATION	MODE DE CRÉATION DE LA DÉCLARATION	DATE LIMITE
0408688615	Association des...	IPM	2024 - 31/12/2023	19/08/2024 10:50:45	Souscrite	Créé au nom d'une entreprise	07/10/2024

Lignes par pages: 5, 10, 15, 20: au total 1 ligne(s) « 0 > 1 »

Ouvrir déclaration Télécharger en format XLS Supprimer Ouvrir documents Service compétent

9. MyRent – Bail et Etat des Lieux

SPF Finance

L'enregistrement du bail

⌚ Temps moyen de lecture : 3 minutes



L'enregistrement de tout bail d'habitation est **obligatoire**.

Les **avenants au bail**, c'est-à-dire les modifications apportées au bail pendant la location, doivent également être enregistrés. Il en va de même pour les contrats de sous-location ou les cessions de bail.

L'**état des lieux d'entrée** doit également être enregistré.

L'enregistrement est à charge du bailleur

Le **bailleur** doit faire enregistrer le bail.

Le preneur peut le faire, mais il n'y est pas obligé.

Dans la mesure où l'enregistrement du bail est une formalité qui protège les droits du preneur vis-à-vis des tiers, comme l'acquéreur, il est de l'intérêt du preneur de faire enregistrer le bail, même si le bailleur manque à son obligation.

Un bail non enregistré a, entre le preneur et le bailleur, exactement la même valeur et les mêmes effets, qu'un bail enregistré.

Vis-à-vis des tiers, comme un nouveau propriétaire, l'enregistrement est important parce qu'il donne au bail une **date certaine**, qui le rend **opposable**.

Cela signifie que les personnes autres que le bailleur et le preneur ne peuvent pas ignorer le bail et qu'elles doivent en respecter l'existence.

9. MyRent – Bail et Etat des Lieux SPF Finance

Procédure pour faire enregistrer le bail

Le **bailleur** peut faire enregistrer le bail :

- soit via l'application en ligne [Myrent](#);
- soit en envoyant le bail à un centre de scanning du Service public fédéral des Finances.

Découvrir plus d'informations sur les [modalités pratiques](#) à suivre.

Délai pour faire enregistrer le bail

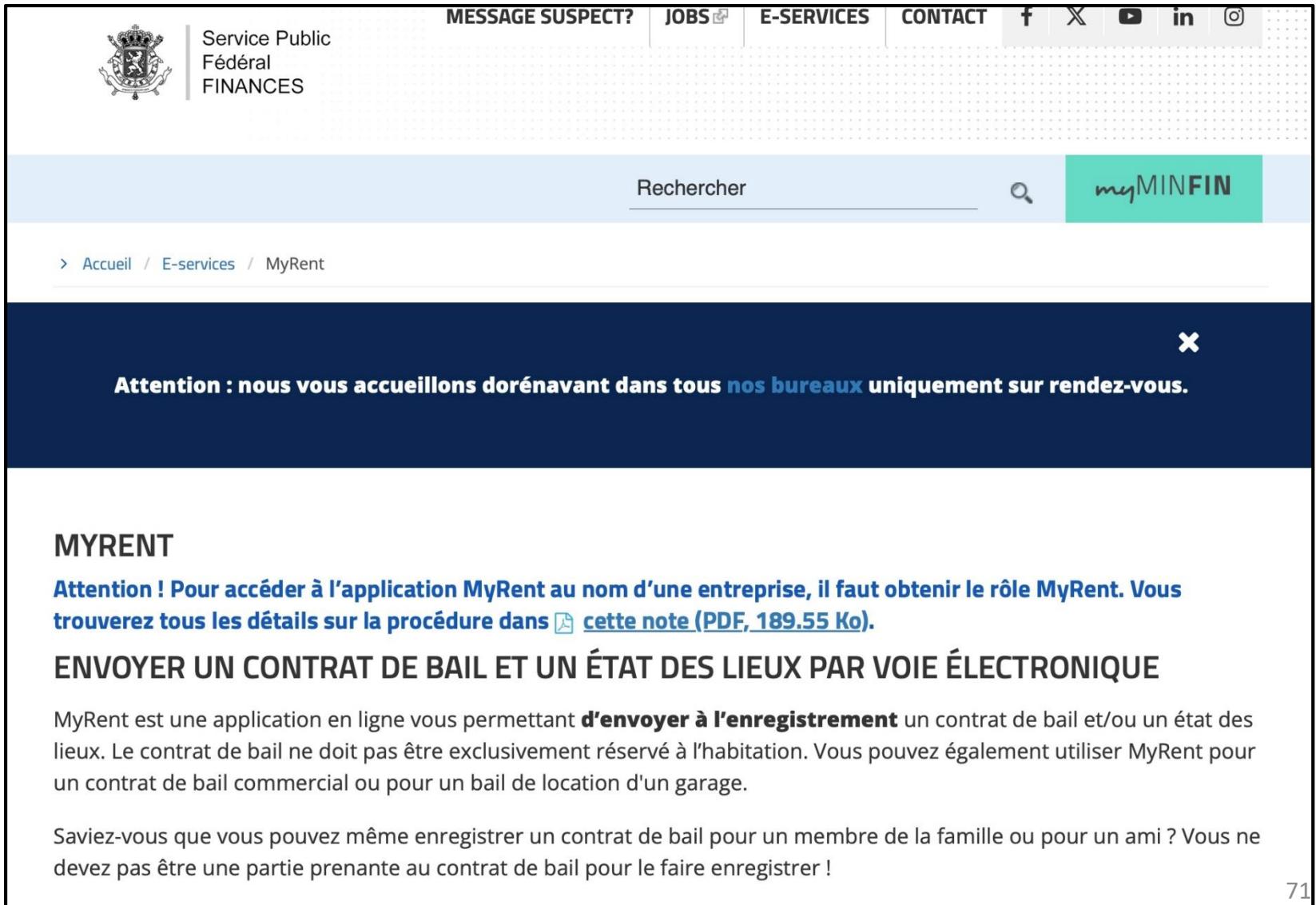
Le bailleur est tenu de faire enregistrer le bail **dans les deux mois de la signature** de celui-ci.

Si le bail n'est pas enregistré dans les deux mois de sa signature, **une amende de 25 euros** est due.

Cette amende est à charge du bailleur.

Accédez à MyRent via votre moteur de recherche ou via MyMinfin / MON HABITATION / Gérer mes baux de location

9. MyRent – Bail et Etat des Lieux SPF Finance



The screenshot shows the official website of the Belgian Federal Service of Public Finances (SPF Finance). The header features the Belgian coat of arms and the text "Service Public Fédéral FINANCES". The top navigation bar includes links for "MESSAGE SUSPECT?", "JOBS", "E-SERVICES", "CONTACT", and social media icons for Facebook, X (Twitter), YouTube, LinkedIn, and Instagram. A search bar and a green button labeled "myMINFIN" are also present. The main content area displays a message in a dark blue box: "Attention : nous vous accueillons dorénavant dans tous nos bureaux uniquement sur rendez-vous." (Attention: we now welcome you at all our offices only on appointment.) Below this, the "MYRENT" section is introduced with a note about the MyRent application and its requirements. The "ENVOYER UN CONTRAT DE BAIL ET UN ÉTAT DES LIEUX PAR VOIE ÉLECTRONIQUE" section explains the purpose and scope of the MyRent service, mentioning its use for residential, commercial, and garage rentals. A final note at the bottom encourages users to register contracts for family members or friends.

Service Public Fédéral FINANCES

MESSAGE SUSPECT? JOBS E-SERVICES CONTACT

Rechercher

myMINFIN

Accueil / E-services / MyRent

Attention : nous vous accueillons dorénavant dans tous nos bureaux uniquement sur rendez-vous.

MYRENT

Attention ! Pour accéder à l'application MyRent au nom d'une entreprise, il faut obtenir le rôle MyRent. Vous trouverez tous les détails sur la procédure dans [cette note \(PDF, 189.55 Ko\)](#).

ENVOYER UN CONTRAT DE BAIL ET UN ÉTAT DES LIEUX PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

MyRent est une application en ligne vous permettant **d'envoyer à l'enregistrement** un contrat de bail et/ou un état des lieux. Le contrat de bail ne doit pas être exclusivement réservé à l'habitation. Vous pouvez également utiliser MyRent pour un contrat de bail commercial ou pour un bail de location d'un garage.

Saviez-vous que vous pouvez même enregistrer un contrat de bail pour un membre de la famille ou pour un ami ? Vous ne devez pas être une partie prenante au contrat de bail pour le faire enregistrer !

9. MyRent – Bail et Etat des Lieux SPF Finance

ETAPES À SUIVRE POUR « DÉPOSER UN CONTRAT AVEC OU SANS ÉTAT DES LIEUX »

1. Dans le menu de droite, cliquez sur « Vers l'application ».
2. Authentifiez-vous.
3. Cliquez sur « Accueil - Mon habitation et mes biens immobiliers - Faire enregistrer un contrat de bail (MyRent) »
4. Dans « Contrat de location », sélectionnez « Déposer votre contrat ».
5. Entrez les données demandées.
6. Vérifiez la validité des données encodées.
7. Cliquez sur « SAUVEGARDER ».
8. Copiez votre numéro de code-barres.
9. Choisissez :
 - o « ENVOYER »
 - o « Contrat avec un état des lieux» ou « Contrat sans état des lieux »
10. Entrez les données demandées.
11. Cliquez sur « Parcourir » afin de charger votre contrat de bail ou votre contrat de bail et son état des lieux au format PDF.
12. Cliquez sur « ENVOYER ».
13. Si nécessaire, téléchargez votre avis de paiement. N'oubliez pas de régler les droits et amendes éventuelles dans le délai indiqué sur l'avis de paiement. En effet, si vous ne respectez pas ce délai, vous pourriez recevoir une amende.
14. Cliquez sur « VALIDER ».
15. Cliquez sur « TÉLÉCHARGER ACCUSÉ DE RÉCEPTION ».

9. MyRent – Bail et Etat des Lieux SPF Finance

ETAPES À SUIVRE POUR « DÉPOSER UN ÉTAT DES LIEUX SEUL »

1. Dans le menu de droite, cliquez sur « Vers l'application ».
2. Authentifiez-vous.
3. Cliquez sur « Accueil - Mon habitation et mes biens immobiliers - Faire enregistrer un contrat de bail (MyRent) ».
4. Dans « Contrat de location », sélectionnez « Déposer un état des lieux seul »
5. Entrez les données demandées.
6. Cliquez sur « Parcourir » afin de charger votre état des lieux seul au format PDF.
7. Cliquez sur « ENVOYER ».
8. Si nécessaire, téléchargez votre avis de paiement. N'oubliez pas de régler les droits et amendes éventuelles dans le délai indiqué sur l'avis de paiement. En effet, si vous ne respectez pas ce délai, vous pourriez recevoir une amende.
9. Cliquez sur « VALIDER ».
10. Cliquez sur « TÉLÉCHARGER ACCUSÉ DE RÉCEPTION ».

9. MyRent – Bail et Etat des Lieux SPF Finance



The screenshot shows the 'Contrats de location' section of the MyRent application. The top navigation bar includes the logo 'powered by CCFF-ATLAS', the title 'Service Public Fédéral Finances Contrats de location Version 2024.1.0.6', and a date '24/02/2025, 09:51'. A sidebar on the left contains links for 'MYRENT - MENU', 'CONTRATS DE LOCATION', 'DOCUMENTATION LÉGALE', and 'VOTRE DOSSIER'. The main content area features the 'MYRENT' logo and two sections: '1. Déposer un contrat de bail et/ou un état des lieux à la formalité de l'enregistrement' and '2. Consulter votre dossier'.

1. Déposer un contrat de bail et/ou un état des lieux à la formalité de l'enregistrement

Cette application vous permet de déposer de manière conviviale et dématérialisée un contrat de bail et/ou un état des lieux à la formalité de l'enregistrement.

A gauche de l'écran, vous trouverez le menu de l'application. Pour l'afficher, cliquez sur la flèche qui se trouve à côté de "MYRENT - MENU".

Avant de commencer, nous vous recommandons de consulter le lexique [ici](#). En effet, le lexique définit chaque type de contrat, la destination du bien et ce que nous entendons par charges fiscales.

Si vous souhaitez soumettre à la formalité de l'enregistrement uniquement **votre contrat** cliquez à gauche dans le menu sur "**CONTRATS DE LOCATION**" puis sur "**Déposer votre contrat**".

Si vous souhaitez soumettre à la formalité de l'enregistrement **votre contrat et votre état des lieux**, cliquez à gauche dans le menu sur "**CONTRATS DE LOCATION**" puis sur "**Déposer votre contrat**".

Si vous souhaitez uniquement soumettre **votre état des lieux**, cliquez à gauche dans le menu sur "**CONTRATS DE LOCATION**" et sur "**Déposer votre état des lieux seul**".

Encodez les données demandées. Ensuite, téléchargez votre contrat, et le cas échéant, votre état des lieux.

2. Consulter votre dossier

Vous pouvez consulter les documents que vous avez soumis à la formalité de l'enregistrement ainsi que votre accusé de réception, le statut de vos envois, votre avis de paiement si vous avez déposé un contrat de bail soumis aux droits de l'enregistrement ainsi que votre PDF "Relation d'enregistrement" (faisant office de preuve de l'enregistrement) en cliquant sur l'onglet "**VOTRE DOSSIER**". Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous invitons à consulter les démonstrations disponibles sur la page d'accueil du site www.myrent.be.

Si vous avez encore des questions générales à poser au sujet de l'enregistrement d'un bail et d'un état des lieux ou au sujet de cette application, contactez le Contact Center SPF Finances au numéro : 0257 257 57 (tarif local).

10. Dépôt des Comptes Annuels SPF



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
JUSTICE

Ministre

Thèmes

SPF Justice

Jobs

Contact

Rechercher



[Home](#) > Thèmes > Sociétés, associations et fondations > Associations > ASBL > **Obligations comptables**

Obligations comptables

La loi établit deux catégories d'asbl qui doivent chacune respecter des obligations comptables spécifiques.

Les asbl qui réunissent deux des quatre critères suivants, doivent tenir une comptabilité comparable à celle d'une société (double comptabilité) :

- cinq travailleurs ;
- 334 500 euros de recettes autres que récurrentes ;
- 1 337 000 euros d'avoirs ;
- 1 337 000 euros de dettes.

Les autres asbl tiennent une comptabilité de type « débit-crédit » basée sur un modèle simplifié.

Pour obtenir des avis sur l'interprétation de la réglementation relative à la comptabilité, les asbl peuvent s'adresser à la [Commission des normes comptables](#).

Approbation des comptes annuels

L'organe d'administration doit présenter les comptes annuels à l'assemblée générale, qui les approuve. Ils doivent être présentés chaque année, et au plus tard six mois après la date de clôture de l'exercice social. L'organe d'administration doit aussi faire approuver le budget de l'exercice suivant par l'assemblée générale.

Publication des comptes annuels

Chaque année, les asbl qui ne dépassent pas plus d'un des critères précités doivent déposer leurs comptes [au greffe du tribunal de l'entreprise](#). Si une asbl reste en défaut de le faire, elle peut être dissoute.

Les asbl qui réunissent deux des critères précités doivent déposer leurs comptes approuvés [à la Banque nationale de Belgique](#) dans un délai de trente jours.

10. Dépôt des Comptes Annuels SPF

- Les comptes annuels peuvent être déposés au Greffe du Tribunal de l'Entreprise si l'ASBL ne dépasse pas plus qu'un des critères suivants :
 - 5 travailleurs
 - 334 500 € de recettes autres que récurrentes
 - 1 337 000 € d'avoirs
 - 1 337 000 € de dettes

Si vous êtes dans ce cas, un simple bilan et compte de résultat **signé** suffit.

- Si vous dépassiez 2 de ces critères, les comptes annuels doivent être déposés à la centrale des bilans de la BNP.
Si vous ne dépassiez pas au maximum un de ces 3 critères, le « Modèle micro association » peut être choisi :
 - Effectif de personnel : 10 FTE
 - Chiffre d'affaires annuel : 900 000 €
 - Total du bilan : 450 000 €

Si vous utilisez le logiciel de consolidation de M. Mathay, vous obtenez le bilan et et le compte de résultat sous la forme requise par la BNB.

La partie « Etat des immobilisations » est périlleuse car reliée à ce qui a été fait par vos prédécesseurs. Un contrôle de validité est utilisé par le logiciel. Il faut découvrir et encoder ce qui est accepté...

Le reste est évident.

10. Dépôt des Comptes Annuels SPF

Banque Nationale
Eurosystème

Convertir un ancien fichier | Nouveau dépôt | LD

Mon espace personnel / Crée un nouveau formulaire de dépôt

Numéro d'entreprise *

0408688615 ✓ 🔍

Exemple : 0203201340

 0408688615
Association des Oeuvres Paroissiales de la Région de Braine-l'Alleud
Rue Ste Anne, 3
1420 Braine-l'Alleud
Belgique

Association sans but lucratif
Situation normale

Quelle est la période de l'exercice comptable? Du 01/01/2024 📅 Au 31/12/2024 📅

En quelle langue souhaitez-vous établir les comptes ? Si vous choisissez l'anglais, les obligations légales n'ont pas été respectées. Français ▼

En quelle devise souhaitez-vous établir les comptes ? EUR - Euro ▼

Quelle version de modèle souhaitez-vous utiliser ? Modèles 2021 (25.0.5) ▼

Sélectionnez un modèle Quel modèle choisir ?

Société Complet
 Associations et Abrégé
 fondations Micro

Modèle micro association ▼

Inventaire des biens meubles !



Le CIPAR

- **CIPAR** = Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux
- ASBL constituée par les évêchés francophones de Belgique
- But : coordonner les efforts afin de **connaître, protéger, conserver et valoriser** le patrimoine mobilier et immobilier religieux présent dans nos églises paroissiales.

Réaliser un inventaire



Ici tout commence !

Réaliser un inventaire :

une condition *sine qua non* pour assurer la
préservation du patrimoine religieux

La réalisation d'un inventaire : une mission de sauvegarde

POURQUOI – QUOI – COMMENT ?



Obligation légale

*Le Décret impérial concernant les fabriques des églises
(Les articles 54 et 55 du 30 décembre 1809)*

POURQUOI ?



Obligation légale

L'Ordonnance épiscopale pour la protection du patrimoine mobilier (2016)



Obligation légale

Décret de la Fédération Wallonie – BXL (01-01-2023)



35 mois se sont déjà passés...
31 décembre 2027 = soit moins que 25 mois
ATTENTION A LA PROCASTINATION !

L'inventaire en quelques mots-clés :

C'est une réalisation **indispensable** pour développer un plan de gestion **responsable** à long terme du patrimoine afin de le :

POURQUOI ?

- Connaître
- Protéger (Prioriser des actions, >< vols)
- Conserver
- Valoriser

Objectifs et intérêts

- **Mettre de l'ordre**

- Où sont les objets ? Dans quel état ?
- Contenu du coffre-fort ? Et au presbytère ?
- Dans le grenier/cave/jubé/chaufferie...
- Enregistrer et trier les informations dont on dispose

- **Dresser un bilan**

- Dénombrer les disparitions
- Evaluer l'état de conservation
- Evaluer les risques encourus (sécurité, conditions de conservation, ...)
- **En cas de vol, de sinistre ➔ inventaire = preuve et trace de l'objet**
- **Elaboration de plans d'urgence (pour prioriser les actions)**
- **Planifier des démarches : traitements de conservation, restaurations, déplacements d'objets**
- **Base documentaire pour expositions, publications, événements, ...**

FAQ

- Que faut-il répertorier ?
- Par qui l'inventaire doit être réalisé ?
- Il existe un inventaire papier : la FE est-elle donc en ordre ?
- Sommes-nous obligés de tout introduire sur le site du CIPAR ?

Que faut-il répertorier ?

QUOI ?

- **Tous les biens meubles employés dans le cadre du culte communautaire et individuel :**
 - Mobilier (chaises, bancs, confessionnaux, ...)
 - Sculptures
 - Peintures
 - Orfèvrerie
 - Reliquaires
 - Textiles (vêtements liturgiques, linges d'autel, ...)
 - Matériel de procession (bannières, brancards, ...)
 - Luminaires (chandeliers, candélabres, cierge pascal, ...)
 - Patrimoine funéraire (conservé à l'intérieur de l'église)
 - *Optionnel : le matériel audiovisuel*

L'inventaire : par qui ?

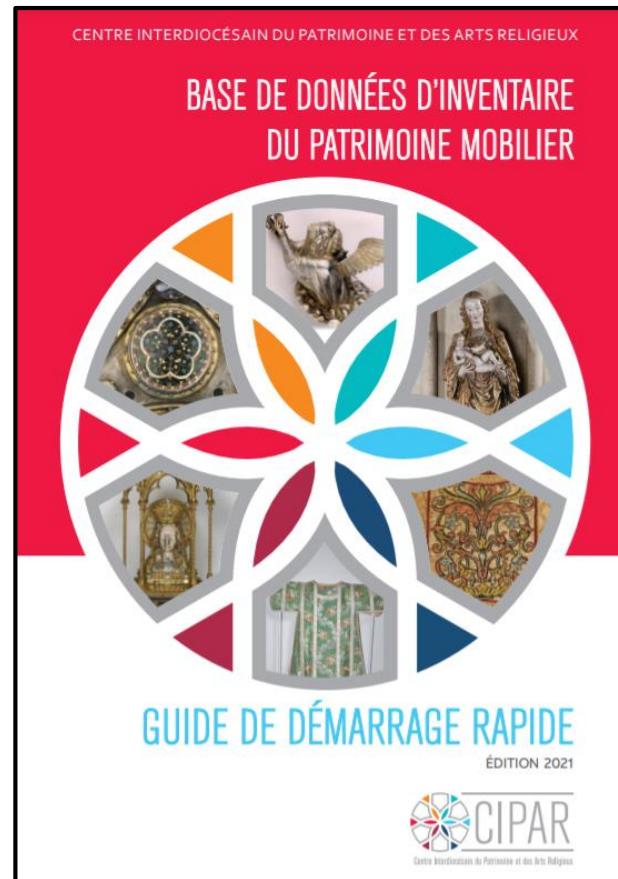
- 1. La FE réalise son inventaire
 - 2. La FE mandate : paroissiens, amateurs du patrimoine,...
 - 3. Constitution d'une équipe décanale ou par UP
 - 4. Engagement d'un jobiste
 - engagement par la FE ou par la commune
- **Dans tous les cas, il y a un soutien du Service du Temporel du Vicariat du BW.**
- 5. Par une équipe de volontaires externe à la paroisse
 - 6. Par le CIPAR sur base d'un devis

Un inventaire papier : la FE est-elle donc en ordre ?



L'encodage : étape par étape

Outil indispensable pour démarrer l'encodage des données





Sommes-nous obligés de tout introduire sur le site du CIPAR ?

<https://patrimoineculturel.cfwb.be/reconnaisances-subventions/patrimoine-mobilier/>

Le patrimoine mobilier religieux

Les personnes morales de droit public chargées de la gestion du temporel d'un culte reconnu sont tenues de déclarer auprès de la Direction du Patrimoine culturel les biens culturels mobiliers qu'elles possèdent ou détiennent et de la prévenir de toute modification de cet inventaire.

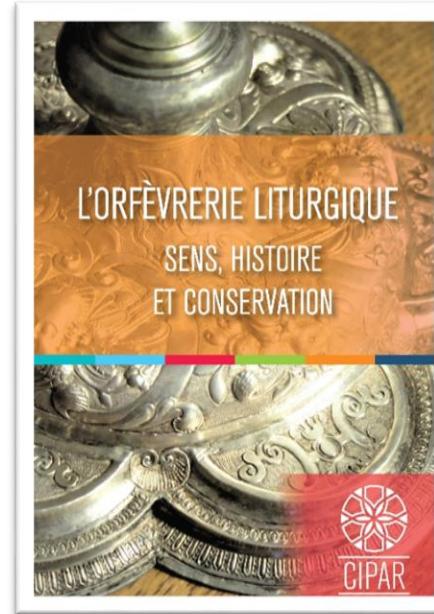
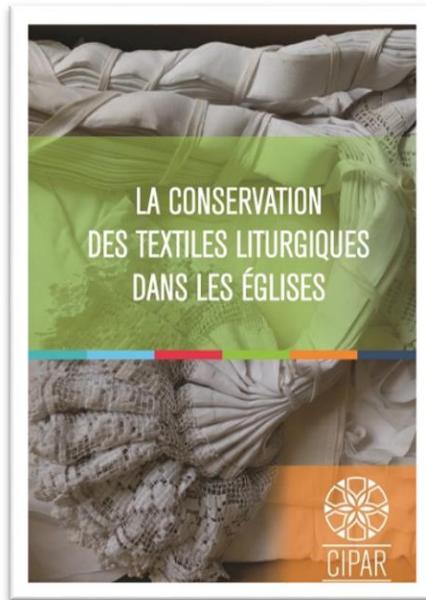
Au total, six cultes sont reconnus en Belgique : le culte catholique romain, le culte israélite (depuis 1808), le culte anglican (depuis 1835), le culte protestant-évangélique (depuis 1876), le culte islamique (depuis 1974) et le culte orthodoxe (depuis 1985).

Focus

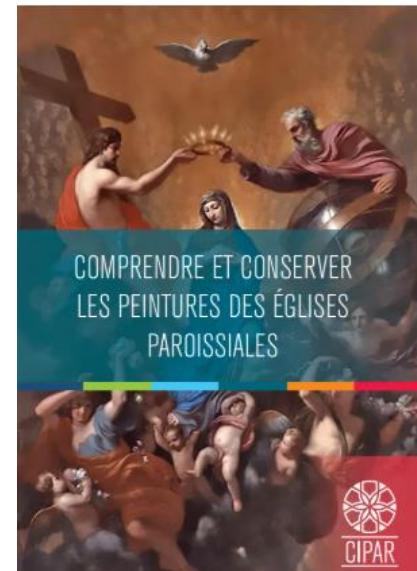
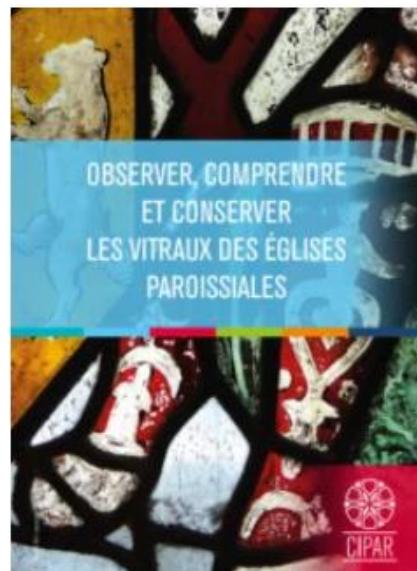
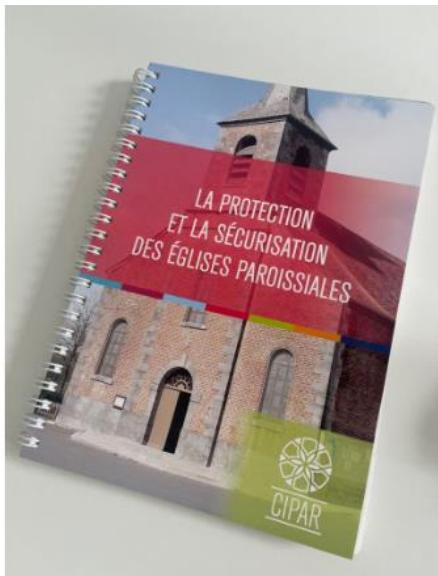
Le Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts religieux (CIPAR) est chargé de transmettre à la Direction du Patrimoine culturel l'inventaire des biens religieux catholiques correspondant à la définition du patrimoine culturel du décret du 17 mars 2022.

Pour plus de renseignements sur le [CIPAR](#). ↗

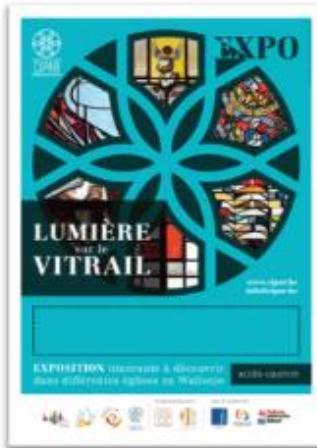
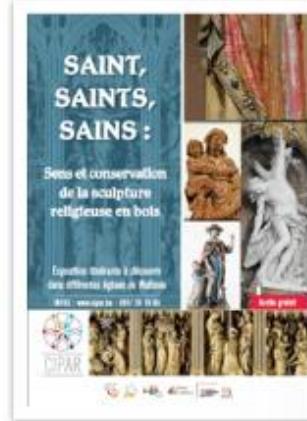
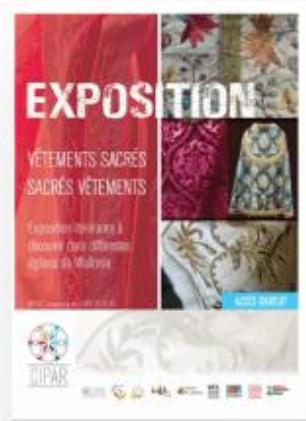
Les publications du CIPAR



Les nouvelles publications du CIPAR



Panneaux d'exposition



Personne de contact

au Vicariat du BW

Bernard Coquel

Adresse courriel : bcoquel@gmail.com

GSM : 0477 41 95 44

Questions – Réponses



Et maintenant ?



Demain vous appartient !

Merci à ...

... Vous qui avez suivi jusqu'au bout,
... À Madame Alsberge,
... À Messieurs Dossin et Coquel,
... Aux chargés de missions pour leur aide.